



Compte-rendu du CoPil Natura 2000 des Tourbières de Clarens

11 mai 2017 – 14h00 - Mairie de Clarens

Personnes présentes :

M Piaser, Maire de Clarens – Président du CoPil
Mme Bordes, élue à Clarens
M. Adisson, Direction Départementale des Territoires en Hautes-Pyrénées
M. Chabaud, responsable UT Haute-Bigorre et Côteaux ONF65
Mme Noble, AREMIP
M. Cazes, propriétaire exploitant
M. Castet, habitant à Clarens
Mme Amiel, Animatrice Natura 2000 Tourbières de Clarens – CCPL

Ordre du jour :

1. Évaluation du DocOb
2. Mise en place d'un PAEC
3. Réalisation des sentiers
4. Élimination des ligneux
5. Questions diverses

1- Réalisation de l'évaluation du document d'objectif

Rappels sur ce qu'est une évaluation d'un DocOb :

L'évaluation doit permettre de mettre en évidence les acquis à pérenniser (objectifs de gestion, mesures et stratégies de mises en œuvre...) ; les problématiques qui n'ont pu être réglées; les nouveaux enjeux apparus depuis la rédaction du DocOb. Il s'agit également de trouver une solution aux problèmes rencontrés ou de réajuster les actions qui étaient initialement prévues.

L'évaluation devra répondre aux 4 questions évaluatives suivantes :

- **En quoi le DocOb permet d'atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site ?**
- **Dans quelle mesure les moyens affectés à la mise en œuvre du DocOb ont-ils été adaptés à l'atteinte des objectifs initiaux ?**
- **Dans quelle mesure la démarche Natura 2000 a-t-elle permis une appropriation du site par les différents usagers ? Par les habitants locaux ?**
- **Le périmètre du site Natura 2000 est-il adapté aux enjeux identifiés ou pertinent pour la mise en place des actions contractuelles ?**

Méthodologie :

Cinq phases de travail seront identifiées pour le déroulement de l'étude :

- Phase 1 - état des lieux initial et final : diagnostics écologique et socio-économique
- Phase 2 - bilan technique et financier (réalisé par la structure animatrice)
- Phase 3 : bilan de la conduite de l'animation
- Phase 4 : évaluation du DocOb et de sa mise en œuvre
- Phase 5 : conclusions, recommandations et prospectives

Un marché va être réalisé pour choisir le prestataire. Le cahier des charges se basera sur le modèle qui avait été proposé au niveau de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Il sera soumis à la validation de la DDT.

Il est important qu'un partenaire extérieur à l'animation soit choisi pour avoir un regard « neutre » pour l'évaluation.

La durée de l'évaluation par le prestataire est d'environ 1 an. Le marché devra donc être lancé avant l'été 2017.

Des groupes de travail thématiques seront créés en fonction des spécificités du lieu : pour la Tourbière de Clarens, ce serait deux à trois groupes de travail.

L'évaluation consiste non pas à évaluer l'état du site mais à dire ce qui a été fait et faire des préconisations sur ce qui devrait être fait pour améliorer la gestion du site.

S'il s'avère que beaucoup de changements doivent être réalisés dans le DocOb, alors une révision pourra être envisagée (durée : 2 à 3 ans) sinon des améliorations peuvent être apportées au DocOb, avec ou sans arrêté Préfectoral selon l'importance des modifications demandées.

L'opération est financée à 100 % par le FEADER, TVA comprise.

Une instance évaluatrice doit être mandatée par le CoPil : « elle est constituée de membres désignés au sein du CoPil, de la DREAL, de la DDT et éventuellement d'experts. Présidée par le président du CoPil, son rôle est d'assurer la responsabilité technique et le suivi en continu de l'évaluation aux différentes étapes :

- * formuler les questions évaluatives
- * participer à la sélection du prestataire chargé de l'évaluation
- * suivre les travaux
- * discuter et valider les travaux, rapports et recommandations
- * faire des propositions de scénarii au comité de pilotage pour la suite du travail ».

Les personnes suivantes sont désignées par le CoPil pour constituer la **commission évaluatrice** :

- Alain PIASER, Président du CoPil Natura 2000 des Tourbières de Clarens
- Marc ADISSON, chargé de mission Natura 2000 à la DDT 65
- Jany CASTET, habitant ancien Maire de la commune de Clarens

La commission évaluatrice assistera la commission d'appel d'offre de la CCPL dans le choix du prestataire.

2- Mise en place d'un PAEC

Rappel : PAEC = Programme Agro-Environnemental et Climatique

(La finalité du PAEC est de maintenir les pratiques agricoles adaptées ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur son territoire, selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau,

biodiversité, maintien des prairies permanentes).

Lors du dernier CoPil de décembre 2016, l'AREMIP avait proposé un accompagnement à la mise en place d'un PAEC sur les Tourbières de Clarens, sachant qu'il n'y en avait jamais eu sur ce site et qu'il était indiqué qu'il n'y aurait plus de proposition de PAEC avant 2020. La date de remise des dossiers à la DRAAF était le 2 janvier 2017.

Après validation du Président du CoPil, L'AREMIP et la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées ont réalisées le dossier de candidature pour le site des Tourbières de Clarens. Ce dossier a été validé par la DRAAF.

Une réunion d'information avec les agriculteurs a été faite le 5 avril 2017. Il en ressort que des exploitants qui ont de petites parcelles sur le site n'entrent pas dans le cadre du PAEC. En effet, les parcelles qui génèrent moins de 300 € de prime ne sont pas éligibles au dispositif.

Cependant, la chambre d'agriculture a rencontré deux exploitants intéressés qui ont des parcelles pouvant répondre au contrat, ce qui correspondrait à 26 ha au total. Ce sont des parcelles qui représentent des milieux moins fragiles mais qui impactent l'arrivée d'eau sur les Tourbières.

Par contre, l'exploitant le plus proche de la Tourbière ne souhaite pas s'engager.

Le programme est conçu sur 2 ans. Des modifications peuvent être apportées la première année. L'AREMIP doit voir dans quelles mesures ces modifications peuvent intervenir, notamment pour intégrer des parcelles qui sont à l'extérieur du site Natura 2000 mais qui impactent le fonctionnement de la Tourbière (extension du périmètre du PAEC).

La contractualisation se fait entre l'exploitant et l'État.

3- Réalisation des sentiers pédagogiques

L'étude de l'ONF a été présentée au CoPil de décembre 2016.

Une subvention de 50 000 €, représentant 80% de la somme HT des travaux (soit donc 62 500 € HT de travaux) a été obtenue par la structure animatrice dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPcv). Cette somme permettra de commencer les travaux mais ne sera pas suffisante pour réaliser la totalité des investissements préconisés par l'étude (estimés à environ 110 000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise).

D'autres pistes doivent être envisagées pour arriver à cette somme.

A savoir que les « Local Jeunes » de Lannemezan/Arreau étudient un chantier jeune pour débroussailler une partie d'un chemin sur le site, dans le cadre du contrat pluriannuel de préservation des zones humides du Plateau de Lannemezan.

La réalisation des chemins doit commencer avant le 31 décembre 2017 pour être éligible à la subvention TEPcv

Le projet sera discuté en commission Environnement (juin)

4- Élimination des ligneux

Sur les zones communales, des parties de Tourbière sont envahies par des arbustes et buissons qui peuvent à terme assécher les parties tourbeuses. Il est nécessaire de les enlever.

Pour cela un contrat « ni agricole - ni forestier » devra être mis en place (fin 2017).

Il y a la possibilité de faire intervenir des élèves de BTS de Vic ou Masseube.

5- Informations et questions diverses

Le trail des Tourbières

Il a lieu le 14 mai 2017 autour du site des Tourbières de Clarens.

Un dossier d'évaluation des incidences a été déposé auprès de la DDT. Il n'y a pas d'incidence sur le site Natura 2000. La course passe sur la zone Natura 2000 mais pas sur les zones tourbeuses. Le balisage provisoire sera enlevé après la course et le site nettoyé.

Article de communication

La Commission européenne vient de décider qu'à l'occasion des 25 ans du programme LIFE et de la Directive Habitat Faune Flore, le 21 mai (jour de l'adoption de la directive) serait décrété « journée européenne Natura 2000 ».

A cette occasion, les animateurs des sites Natura 2000 ont été sollicités pour écrire un texte sur des projets de leurs sites. Cet article paraîtra sur la e-lettre Natura 2000 « spécial 25 ans ».

L'article présenté pour le site des Tourbières de Clarens concernera l'étude des sentiers faite par l'ONF et leur future réalisation.

Roll-up d'information du site

La version finale du roll-up a été validée. Il est maintenant en cours d'impression.

Il complètera la collection de 21 roll-up des sites gérés par le Pays de Lourdes et Vallée des Gaves et ceux des autres sites Natura 2000 des Hautes-Pyrénées.

Au total, ce seront une trentaine de roll-up qui seront présents sur notre département et qui participeront à la communication sur la sensibilisation des sites Natura 2000.

Site Internet

Le site Internet est toujours à l'adresse : <http://tourbiere-clarens.n2000.fr/>

Il est mis à jour assez régulièrement.

Point sur le FEADER

L'outil OSIRIS est maintenant opérant pour le paiement des animations mais dans un premier temps il y aura un paiement de 80% des sommes puis les 20% restant seront payés par la suite.

Il y a actuellement un contrôle de l'État donc un blocage de tous les paiements qui pourront reprendre après la fin du contrôle.

Les périodes restant à payer sont : novembre 2015 / mars 2016 et avril 2016 / mars 2017.